



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 30 avril 2026
PORTANT REGLEMENTATION du
STATIONNEMENT
Rue de Bourgogne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 30 avril 2026, de Mr DUPLESSI Samuel
- Afin de permettre le bon déroulement du déménagement au 11 rue de Bourgogne, 18250 HENRICHEMONT
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique,
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit, en face du 11 rue de Bourgogne, 18250 HENRICHEMONT, le 1^{er} mai 2026, de 7h à 13h

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise à disposition par les services techniques, et mise en place par l'intéressé.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et les restos du cœur sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260430-2026-55-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE

Publié sur le site internet de la commune le 30 avril 2026

